



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 3.04.2025

à 20 Heures

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 28 mars 2025.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Carvalho Pigeron Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) :

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Secrétaire de séance : M. Philippe Lassot

Avant de commencer la séance, Madame le Maire remercie le personnel des services techniques ainsi que Madame Prieur et Monsieur Fournal, pour avoir nettoyer les locaux du multiservice.

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation :

I – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2025

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – Bâtiments – voirie et services communaux

1. Amendes de police – programme 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental en date du 17 février 2025 relatif à la répartition des recettes provenant « des amendes de police ».

La commission « Voirie » propose :

- Travaux liés au confort des usagers : **20 %**
 - Installation de panneaux « Rassemblement » en extérieur dans le cadre de la défense incendie.

↳ Conseil Départemental : 112, 00 € HT (560, 00 € x 20 %)
↳ Autofinancement : 448, 00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement du projet cité ci-dessus.
 - autorise Madame le Maire à solliciter une aide Départementale relative à la répartition des recettes provenant « des amendes de police 2025 » pour financer en partie ce projet.
- ▶ Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

III – Administration Générale

1. Travaux d'amélioration énergétique et de confort des bâtiments communaux & Achat de mobilier urbain en matériaux 100 % recyclés et 100 % recyclables

Madame le Maire indique qu'il faut présenter un seul et unique dossier de demande de subventions pour que l'ensemble des travaux soit éligible à la DETR et de ce fait, il est nécessaire de redélibérer en ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2025 :
 - ✓ travaux d'amélioration énergétique et de confort des bâtiments communaux
 - ✓ achat de mobilier urbain en matériaux 100 % recyclés et 100 % recyclables
- sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux du Conseil Départemental (solidarité départementale)

- approuve le plan de financement, selon les devis de 19 151, 37 € HT, dans les conditions suivantes :
 - Etat - DETR 6 702, 98 € HT (19 151, 37 € x 35 %)
 - Conseil Départemental 5 000, 00 € HT (19 151, 37 € x 26, 11 %)
 - Autofinancement : 7 448, 39 € HT
 - mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.
- Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Vente d'un pavillon locatif social

Madame le Maire expose :

Evoléa envisage de vendre le pavillon locatif social vacant situé au n°1, lotissement Terre de la Motte.

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession des logements sociaux pour deux motifs :

- Les logements ne sont pas suffisamment entretenus,
- Cette vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

Ce même article prévoit également la consultation de la commune d'implantation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve cette mise en vente.
- Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

IV – Finances

1. Participation aux frais de fonctionnement des Ecoles de Digoin pour l'année scolaire 2024/2025

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

La commune de Digoin a fixé le montant des participations aux frais de fonctionnement à 550 € pour un élève de niveau élémentaire et 800 € pour un élève de niveau maternel.

Quatre enfants de Molinet sont concernés par cette disposition pour l'année scolaire 2024/2025.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à éditer le mandat correspondant aux futurs frais facturés par la commune de Digoin, soit 2 200 €.

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Détermination des tarifs des droits de place « food-trucks et autres commerces ambulants »

Madame le Maire rappelle :

Que la commune n'avait pas appliqué de droit de place, en 2024, au food-truck « la Goguette », au même titre que les communes voisines,

Vu la délibération du 13.12.2007 fixant le prix des emplacements pour les camions de ventes ambulantes,

Considérant qu'il convient d'actualiser un tarif de droit de place d'occupation du domaine public pour les food-trucks et autres commerces ambulants,

À la suite de l'étude d'un tableau comparatif des droits de place appliqués par les communes voisines et plus éloignées,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas appliquer de droit de place au food-truck « la Goguette »
- maintient le tarif de 30 € pour le camion outillage stationné sur la commune plusieurs fois à l'année.

Le Conseil Municipal étudiera au cas par cas les demandes de stationnement des nouveaux commerces ambulants.

► Vote : 13 Pour et 1 Contre

3. Vote des taxes Budget Primitif 2025

Madame le Maire rappelle :

La hausse de la taxe foncière sera au minimum de 1,7 % cette année en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base pour l'Etat au calcul de la taxe foncière.

La Dotation Globale Forfaitaire attribuée à la commune a diminué considérablement (-116 843€) depuis 2010.

Notons des investissements modestes : 25 000 € en 2023, 38 000 € en 2024 et 23 000 € en 2025, la commune poursuit son désendettement.

Par ailleurs, pour honorer l'ensemble des travaux prévus en 2025 et 2026, il serait nécessaire de revoir les taux des trois taxes communales.

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire propose de relever le taux communal des taxes et de procéder au vote :

Après calculs et échanges (tableaux comparatifs de taux de taxes dans les communes voisines)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- fixe les taux des trois taxes communales :
 - ↳ taxe foncière : **29,68 %**
 - ↳ taxe foncière non bâtie : **12,17 %**
 - ↳ taxe d'habitation s/résidences secondaires : **4,99 %**

- autorise Madame le Maire à signer en conséquence l'état fiscal n°1259 (Année 2025).

- ▶ Vote : 2 Contre une augmentation
2 Pour une hausse de 5 %,
6 Pour une hausse de 6 %,
4 Pour une hausse de 7 %

4. Subventions communales 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'inscrire pour l'exercice 2025, les subventions suivantes au budget primitif :

▪ ALM activités périscolaires + Noël des écoliers	500 €
▪ Club du Temps de Vivre	110 €
▪ Comité des œuvres sociales de la Ville de Digoin	60 €/enfant
▪ APF France handicap → 5 Molinetois bénéficiaires (2025)	100 €
▪ Les Restos du Cœur de l'Allier	30 €
▪ Entr'actes et Sabotée	110 €
▪ Entr'actes et Sabotée (subvention exceptionnelle)	200 €
▪ Gym Sympa	110 €
▪ Vouzance & Loire	30 €
▪ CATMAFN	110 €
▪ Espoir Molinetois	110 €

↳ **30 €/élèves** pour les Centres de Formations, les Maisons Familiales, Lycées, Collèges Professionnels et autres organismes accueillant des habitants de Molinet.

- ▶ Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

V – Vote du budget primitif 2025 et des budgets annexes

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de BP tel qu'il a été élaboré lors des réunions de préparation. Lecture est également faite des budgets annexes « assainissement », « multiservices » et lotissement « Champ Bedu ». Ces ouvrages comptables sont équilibrés et donnent les résultats suivants :

1. Budget communal :

- Section de fonctionnement	1 171 845,39 €
- Section d'investissement	208 797,60 €

2. Budget « assainissement » :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - Section de fonctionnement | 161 093, 22 € |
| - Section d'investissement | 73 810, 00 € |

3. Budget « multiservices » :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section de fonctionnement | 14 705, 85 € |
| - Section d'investissement | 8 000, 24 € |

4. Budget « lotissement Champ Bedu » :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section de fonctionnement | 31 917, 21 € |
| - Section d'investissement | 30 813, 00 € |

Mme la Maire fait procéder aux votes.

Par 13 voix POUR et 1 Abstention, les budgets sont adoptés.

Madame le Maire remercie pour la confiance émise envers ces documents budgétaires ainsi que Chantal Delorme pour sa maîtrise de la préparation de ces documents, Stéphanie Boudin pour les dossiers « travaux » et « subventions », Andréa Bruno pour sa participation, Jean-Pierre Montagnier pour son investissement dans les travaux et les élus qui ont participé à la préparation du Budget.

Madame le Maire invite les élus à réfléchir d'ici cette fin d'année, s'ils souhaitent voter le prochain « budget 2026 » ou laisser le vote aux nouveaux élus du prochain mandat.

VI – Urbanisme

- *Pour information* : Madame la Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner :

- Vente par les Consorts De Oliveira (bien en indivision avec Mmes Gilbert Chervet, Evelyne Chevrier, Mrs Jacques Chevrier, Alain Queret, Bruno Queret,, Jean Queret et Hervé Queret) au profit de Mrs Guillaume et Julien Deschamps
 - ↳ Maison située « 4 rue de la Poterie » parcelle cadastrée AK n°23
- Vente par M. Christopher Marques et Mme Virginie Laforêt au profit de M. Aurélien Mousserin
 - ↳ Maison située « 8 rue de la Verne » parcelle cadastrée AE n°30

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur ces ventes.

VII – Questions Diverses

1. Food-truck ambulant « la Goguette ».

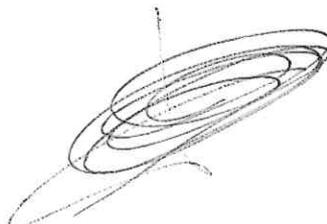
Le bistrot/food-truck ambulant « la Goguette » se déplacera, à nouveau, de village en village à l'heure de l'apéritif et proposera aux habitants la dégustation de bières artisanales, vins de producteurs, boissons sans alcool et petite restauration (planches apéritives, tapas, snacks...).

Madame Loren Micheli prévoit la prochaine saison.

Le Conseil Municipal autorise « la Goguette » à se stationner les vendredis soir sur la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal a été informé :

- *Que la 7^{ème} édition du Salon des Maires, des Présidents de Communautés et des Décideurs Publics de l'Allier se tiendra vendredi 17 octobre 2025 à Athanor (Montluçon).*
- *Que la candidature de Molinet n'a pas été retenue pour la 4^{ème} édition du Grand Ciné.*
- *Les Conseillers départementaux, Madame Isabelle Ussel et Monsieur Fabrice Maridet souhaitent obtenir un listing de jeunes/ jeunes adultes (moins de 25 ans) avec un parcours exceptionnel, ayant reçu une distinction, dans les domaines du sport, de la culture, associatif ou professionnel, etc... ? Après un tour de table, les élus proposent des noms de jeunes qui accomplissent des exploits sportifs.*
- *Que la séance « Assemblée départementale » qui était prévue le 10.04.2025 est annulée et reportée au 7.10.2025.*
- *Que la personne intéressée par le lot n°7 lotissement Champ Bedu abandonne son projet.*
- *Que Madame Marie Marchas ne pourra pas poursuivre le bénévolat à la bibliothèque à partir de la rentrée de septembre 2025, en effet, elle est amenée à déménager. Cependant, Madame Marchas a vraiment apprécié ces quelques heures passées à la Bibliothèque.*
- *Du renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée scolaire 2025/2026.*
- *Des activités proposées par l'Accueil de Loisirs lors des vacances de printemps.*

<p style="text-align: center;">Le Maire Annie-France MONDELIN</p> 	<p style="text-align: center;">Secrétaire de Séance Philippe LASSOT, A3</p> 
--	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.